



Procès – Verbal de l'Assemblée Générale statuant sur :

L'Association « Le Carquois d'Argent ».

Le Carquois d'Argent
14 rue Georges Siegrist
02000 Laon

L'an deux-milles-vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février à dix-neuf heures, les membres de l'association se sont réunis au gymnase Saint Exupéry, rue Saint Exupéry à Laon, sur convocation du conseil d'administration le dix-neuf janvier deux-mille-vingt-quatre.

L'Assemblée est présidée par Mr Vandepontseele Francky en sa qualité de président.

Le secrétariat est assuré par Mme Vandepontseele Lucie, secrétaire générale.

Mme DELEBARRE, est également présente, représentant la mairie de Laon.

Le président constate que seize des membres actifs de l'association sur vingt-neuf sont présents ou représentés, le nombre total de voix est ainsi de seize.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président propose à l'assemblée que le vote soit d'un block et à main levée. Aucune opposition donc la décision est adoptée.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation du rapport morale du Club
 - Les Valeurs du Club
 - Les activités
 - Les différents projets réalisés
2. Présentation du rapport financier
3. Présentation des prochaines campagnes de sensibilisation et événementiels ainsi que les projets à venir.
4. Présentation des concours fédéraux, débutants et jeunes licenciés à venir
5. Rappel de la bienséance au sein du club, du code de l'archer et mise en place de sanctions.
6. Passage en Club "Eco - responsable"
7. Présentation d'une application partenaire et gratuite qui remplacera le "scoring" papier.
8. Temps de paroles

LECTURE ET APPROBATIONS DU RAPPORT MORALE

Le Président de séance annonce les effectifs du club:

- Un Conseil d'administration de six licenciés,
- Un bureau constitué de huit licenciés dont un censeur et un porte-drapeau,
- Un nombre total de vingt-neuf licenciés actifs.
- La plus jeune archère a cinq ans.
- Quatres licenciés sont compétiteurs dont trois ont participé au Championnat de l'Aisne : Mademoiselle SOISSONS Amélia réalisant un podium à la troisième place U15, Mademoiselle LEGRAND Emma à la quatrième place de sa catégorie et Monsieur FOURGEUX Morgan, cinquième de sa catégorie Senior 1. Monsieur WEINGAERTNER Mathieu, arbitre et archer, a également participé à des concours dans la région

Lyonnaise.

Démission :

Le président annonce la démission de Monsieur SOISSONS André au poste de Chargé de communication, signalé en début de saison sportive par celui-ci.

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas renouveler le poste puisque le président et la secrétaire du club se partagent le poste depuis les débuts du club avec la gérance du site internet et des réseaux sociaux.

Le président rappelle l'importance de la Mixité dans le club avec la parité au sein du bureau et les effectifs du club:

- 49% de femmes/jeunes filles dans le club
 - 51% d'hommes/jeunes hommes.
- Cette mixité a apporté la labellisation « Alice Milliat », fondation du sport féminin.

LES VALEURS DU CLUB

Le président rappelle les valeurs du Club dans sa globalité qui sont fondamentales dans la vie de l'association : Le respect de tous, la courtoisie, la loyauté, la convivialité, l'altruisme et le partage des connaissances.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CLUB

Le dernier rapport d'activité s'étant terminé au mois de Janvier 2023 avec la remise de Médaille du bénévolat, le rapport d'activité 2023-2024 est le suivant :

- Février 2023 – initiation au CAP NO.
- Mars 2023 – Féminisation du Tir à l'arc : vidéos de Amélia et Enora sur les Réseaux Sociaux.
- Avril 2023 – Tir de Pâques annuel.
- Mai 2023 – participation bénévole à l'événement « 4 jours de Dunkerque », Échange linguistique Franco-Allemand avec l'ASPTT Tennis de table et participation au Sport City organisé par le Triangle.
- Juin 2023: Initiation scolaire avec le programme « Cité éducative », participation à la journée « Histoire de chameaux » organisé par Le CAP NO, pot de fin d'année du Club avec remise de médaille du bénévolat pour Monsieur ROY Willy.
- Juillet 2023 : participation aux Quartiers d'été 2023 avec le CAP NO, ainsi que la fête de quartier du Triangle dans les QPV (Quartiers Montreuil et Champagne).
- Aout 2023: participation aux Quartiers d'été 2023 avec le CAP NO, ainsi que la fête de quartier du CAP NO.
- Septembre 2023 : participation et initiation au « Village des associations », organisation des portes ouvertes du Club les samedis, début des concours qualificatifs pour les compétiteurs.
- Octobre 2023 : participation à « La voltigeuse » à Laon puis à « La fête de la science » à Chéry-les-pouilly, Tir Halloween annuel du Club et participation aux concours qualificatifs pour les compétiteurs.
- Novembre 2023 : participation aux concours qualificatifs pour les compétiteurs.
- Décembre 2023 : tir de Noël annuel
- Janvier 2024 : Signature du nouveau partenariat avec Normandie Archerie et résultat du Championnat de l'Aisne pour les jeunes U15
- Février 2024 : Résultat du championnats de l'Aisne pour les adultes Senior 1 participant, réception des nouvelles tenues de club et t-shirts événementiels, préparation des assemblées.

LES DIFFERENTS PROJETS REALISES

Le président rappelle les différents projets de sensibilisation du Club ainsi que les événements liés à ceux-ci réalisés durant l'année :

Féminisation du tir à l'arc

- Participation au mouvement « Tir à l'arc au Féminin » par la Fédération Française de Tir à l'arc avec Paroles d'Archère, vidéos des archères du Club.
- « La Cité Éducative » : initiation et sensibilisation des jeunes dans le cadre scolaire

Le Sport pour tous :

- Participation aux Quartiers d'été avec le CAP No
- Fêtes de Quartiers Montreuil et Champagne avec le Triangle et le CAP No
- Création d'un nouvel événement : « Des Jeunes et du Sport », annulé pour l'année 2023, favorisant l'insertion des NEETS par le sport.
- Certificat d'initiation avec réduction sur une licence de 10%.
- Achat d'un troisième Baby'Arc pour les moins de dix ans pour les événements extérieurs.

Handisport :

- Participation du Président et de la secrétaire au module « Club inclusif » par le service des sports pour la mise en place de section handisport au sein du club.

Madame DELEBARRE prend la parole en félicitant le club pour son investissement auprès des jeunes et de la ville et nous conseille de contacter la CCI pour les projets tels que « Des Jeunes et du sport ».

Elle nous rappelle également les différentes subventions de la ville lors des manifestations organisées par le Club.

Le rapport moral est mis aux voix. Après le vote à main levé, celui-ci est accepté à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATIONS DU RAPPORT FINANCIER

Le président présente les différents documents liés au rapport financier de l'association :

a) le bilan actif – passif : le club était en N-1 à 778€, il est actuellement à 1259€ pour février 2024.

b) Le compte de résultats de l'année : Recettes :

- Le Club a réalisé une recette de 750 € en prestation de services (initiation au tir à l'arc).
- Une subvention de 1264 € a été accordé.
- Les donations s'élèvent à 265 €.
- Les licences entrées dans le club s'élèvent à 1611 €.
- Le remboursement des PASS'SPORT pour les jeunes s'élève à 350 €.

Dépenses :

- L'achat de matériels nécessaire à la pérennité du club s'élève à 1163 €.
- L'achat événementiels (boissons, gâteaux, café, décorations) s'élève à 698 €
- L'assurance MAIF du club s'élève à 42 €.
- La gestion du compte bancaire associatif est de 42 €
- La part FFTA prise sur les licences s'élève à 1398 €.
- Les impressions liés au secrétariat s'élèvent à 15€

c) Le prévisionnel annoncé à 4220€ avec des demandes de subventions auprès des différents services.

Les achats sont les suivants :

- Frais d'assurance
- Achat de matières premières pour les événements
- Frais de Communication (flyers, cartes de visites etc.)
- Frais bancaire
- Achat de matériels adultes pour la location : un kit droitier et un kit gaucher
- Achat de matériels enfant pour la location : un kit droitier et un kit gaucher
- Achat de ciblerie et blasons
- Achat de petits matériels (réparation et entretien des équipements)

Le rapport financier est mis aux voix. Après le vote à main levé, celui-ci est voté à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATIONS DES PROCHAINES CAMPAGNES, EVENEMENTS ET PROJETS

Le président a présenté les nouveaux projets définis par le Conseil d'administration :

- Modernisation des structures avec le passage aux feuilles de marques électroniques.
- Devenir eco-responsable avec un maximum de documents en dématérialisation.
- La participation du club au mouvement « Tir à l'Arc au féminin » organisé par la FFTA nommé « Paroles d'Archère 2024 » le samedi 09 mars 2024.
- Le passage de grades (flèches, pass'arc) et progression de l'archer avec les compétitions , la date ou la période est a définir.
- L'organisation et la participation aux concours débutants et jeunes licenciés.
- L'organisation de deux concours interclubs avec la Compagnie des Archers de Coucy-les-Eppes, favorisant les échanges entre partenaires.
- Le renouvellement de l'événement « Des Archers des rêves » 2024 les 16-17 mars 2024
- Le renouvellement de l'événement « Des jeunes et du sport » : date à définir
- La participation du club aux différents projets de la ville dès que les documents suivant la réunion de rentrée du lundi 19 février 2024 seront transmis à notre club.
- La participation du club au sport city.
- L'organisation et la participation du Club au tir à l'oiseau, le samedi 13 avril à Coucy-les-Eppes.

Le président annonce un prochain e-mail récapitulatif des prochains événements à venir ainsi que du lancement de la promotion des deux événements : Paroles d'Archères et Des Archers et des Rêves.

Les projets et événements ont été mis aux voix. Après le vote à main levé, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATIONS DES CONCOURS FEDERAUX A VENIR

Le Président annonce plus précisément les deux concours prévu avec son partenaire : La Compagnie des Archers de Coucy-les-Eppes :

- Un concours intérieur au Gymnase Saint Exupéry de Laon, organisé et géré par le Club « Le Carquois d'Argent », tir à 18 mètres maximum sur cible ludique type Vegas.
- Un Concours extérieur au Jardin d'arc de Coucy-les-Eppes, organisé et géré par la Compagnie des Archers de Coucy-les-Eppes, avec tir pouvant aller de 15 mètres pour les enfants à 50 mètres pour les adultes, sur cible hunter.
Les dates sont à définir lors d'une prochaine réunion entre le Conseil d'administration du Club « Le Carquois d'Argent » et le bureau de « La Compagnie des Archers de Coucy-les-Eppes ».

Il est également précisé le positionnement du Club en liste d'attente pour l'organisation d'une compétition D2 auprès de la FFTA pour l'année 2024 voir 2025.

Les Concours fédéraux ont été mis aux voix. Après le vote à main levé, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATION DE LA BIENSEANCE

Un rappel du Code de l'Archer a été réalisé brièvement, soulignant l'acceptation du dossier uniquement sur validation par signature du Code de l'Archer et du règlement intérieur.
Une feuille d'émargement sera également imprimée et a signer lors de l'inscription pour ces deux documents.

Le « Salut », marque de respect et tradition envers les archers, sera facturé 0,01€ symbolique si celui-ci n'est pas respecté selon le règlement intérieur.

Des sanctions pour manque de respect envers un archer et/ou pour atteinte à l'image du club ou d'une personne physique présente pourront être appliqués :

- Mise à pied d'une semaine notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception pouvant être reconduit en cas de récidive avec une exclusion total au bout de trois fois sur notification à la FFTA.

Les points sur la bienséance ont été mis aux voix. Après le vote à main levé, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATIONS DU PASSAGE EN CLUB « ECO-RESPONSABLE »

Le Président annonce le passage du club en « eco-responsable » avec la mise en place de nouvelles directives :

- Utilisation moindre de papier
- Respecter le tri sélectif mis en place avec les différentes couleurs de poubelles disponibles dans les locaux.
- Les dossiers d'inscription avec code de l'archer et règlement intérieur sont envoyés par e-mail, en dématérialisé.
- Les documents importants et invitations sont uniquement envoyées par e-mail, de façon dématérialisé.
- La communication se fait principalement sur les réseaux sociaux ainsi que leur promotion.
- L'impression d'affiche est assurée par la ville de Laon.
- L'installation de l'application CAP TARGET ARCHERY est fortement conseillé aux archers pour noter leur progression, les feuilles de marques ainsi que différents éléments liés à la pratique du Tir à l'Arc.

Un rappel sur le financement de tablettes tactiles est nécessaire, le président rappelle qu'il en acheté une sur ses fonds propres et offert au club, malheureusement celle-ci était défectueuse.

Le passage en club « eco-responsable » a été mis aux voix. Après le vote à main levé, il a été accepté à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATION DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION

Le Président annonce l'utilisation de l'application CAP TARGET ARCHERY pour les archers.

Il exprime les différents modules notamment le fait que l'application est disponible pour les archers en loisir, en compétition et pour les coachs qui peuvent suivre la progression des archers en temps réel.

Cette application est vivement recommandée par le Conseil d'administration et, pour suivre sur l'éco-responsabilité engagé par le Club, le Président annonce qu'aucune feuille de marque papier ne sera disponible et imprimée par le Club.

Monsieur SOISSONS André interroge l'assemblée sur l'obligation d'installer l'application sur un téléphone personnel et demande si les archers souhaitant rester sur un format papier le peuvent.

Le Président annonce alors que les archers souhaitant utiliser une feuille de marque version papier devront l'imprimer eux-même ou utiliser tout autre support, cependant, les documents papiers doivent être ranger ou mis dans les poubelles par l'archer l'utilisant.

Le Club n'engagera aucun frais d'impression pour ce type de document ni aucune responsabilité sur leur destruction.

L'application a été mis aux voix. Après le vote à main levé, elle a été accepté à l'unanimité.

TEMPS DE PAROLES

Aucune question n'a été posée par les membres actifs de l'assemblée.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et la secrétaire de l'assemblée. Les nouveaux statuts et règlement intérieur sont joints en annexe.

Fait à Laon, le 22 février 2024

Le Président, Mr VANDEPONTSEELE Francky :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vandepontseele', with a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire, Mme VANDEPONTSEELE Lucie :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucie Vandepontseele', with a long horizontal stroke extending to the right.